

037 / 2017

MAIRIE DE SAINT-REMY EN L'EAU
DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2017

Nombre de membres :
Afférents au Conseil : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 26 septembre 2017
Date d'affichage: 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 3 octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal de Saint-Rémy en l'Eau dûment convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Etaient présents: Mesdames Jocelyne PERIATAMBY, Laurence BEHIER, Messieurs Sylvain LEFEVRE, Pascal DELBART, Frédéric MAHIEUX, Frédéric DEFFAUX.

Etaient absents excusés : Madame Béatrice MALLARD Monsieur Stéphane BEGYN.

Etaient absents : Messieurs Didier LEFEVRE et Sylvain BLANGY.

Secrétaire de Séance: Monsieur Sylvain LEFEVRE.

***Monuments au Cimetière (délibération) :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,
 - Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2213-2 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires.
 - Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune,
- Face aux demandes récurrentes des établissements funéraires et à l'élargissement de leurs produits commercialisés.

Considérant qu'il convient de régir les modalités d'aménagement du cimetière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Autorise** les cavurnes d'une dimension minimale de 60x60 sur les concessions numérotées : 100 A, 100 B, 101 A 101 B, 102 A 102 B, 103 A 103 B, 104 A 104 B, 105 A 105 B, 106 A et 106 B,
- Toutes autres sépultures implantées sur les concessions hors de cette zone devront être d'une dimension minimale de 2m30 x 1m30.
- Toutes autres dimensions inférieures sont interdites.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
et affichage le 6 octobre 2017.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal THEOPHILE.

